



IGAS  
CGEDD  
CGE  
Présidence de la République,  
1<sup>er</sup> Ministre  
Ministre de l'environnement

copie : Priartem  
Robin des Toits  
députés sénateurs

Le 17 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Le gouvernement vient de vous mandater pour effectuer une enquête sur l'installation de la 5G sur le territoire. A noter qu'elle est déjà en cours d'installation avant même d'avoir convié les citoyens à donner leur avis, ni même avoir informé la population dans les zones ou villes ou celle-ci était testée. Comment alors relever les problèmes sanitaires et faire un lien entre les ondes électromagnétiques et les symptômes éventuels ?

Nous ne cessons d'alerter sur la condition des électro hypersensibles en France, qui a la palme de l'irradiation européenne, malgré la « résolution 1815 » du Conseil de l'Europe qui demande à baisser celle-ci immédiatement (2011!) à ne pas installer d'ondes pulsées dans les habitations (CPL linky!) malgré la loi Abeille qui n'est pas respectée... : interdiction du wifi dans les lieux accueillants les enfants de moins de 3 ans : est-ce que l'épaisseur du crâne des enfants et bébés serait différente à la crèche et dans les lieux publics ? Pourquoi trouve t'on du wifi dans les maternités, chez les assistantes maternelles, dans les hôpitaux, censés être des lieux de soins... ? Enfin Quid de l'information de la population sur les ondes ?

Voici nos derniers courriers, le premier adressé à M. Macron, Mme Van Der Leyen, et au Pape François, afin de leur demander de sauver la vie sur Terre... s'il en est encore temps...

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/lettre-ouverte-responsables.pdf>

Le second adressé à M. Véran, accompagné d'un courrier du sénateur morbihannais Joël Labbé, afin de prendre en compte les 5 % d'ehs déclarés par l'ANSES, mais 20 % selon les oncologues :

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/ministreSante17juin2020.pdf>

Le troisième afin de soulever la position plus qu'épineuse de l'ANSES, qui, nous l'estimons, protège les lobbies industriels avant la santé de la population :

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/ARMerckel8juill2020.pdf>

Le conseil de l'Europe disait 0,6 volt/mètre devant descendre à 0,2 volt/mètre ; or l'État a autorisé 87 volt/mètre à la société fille d'EDF, Enedis, en laissant installer des radiofréquences sur tous les câbles électriques domestiques, et nous avons aujourd'hui une très forte recrudescence d'incendies de compteurs sur toute la France :

liste non exhaustive

161 incendies de compteur électrique recensés en 2016

216 incendies de compteur électrique recensés en 2017

253 incendies de compteur électrique recensés en 2018

300 incendies de compteur électrique recensés en 2019

Nous rappelons qu'Enedis installe un compteur qui n'a toujours pas d'homologation européenne, qu'elle ne respecte pas ses propres normes de sécurité NF 14100 et 15100, et qu'elle installe chez le particulier une technologie que les compagnies d'assurance et de réassurance ont exclue des clauses de leurs contrats : « *tous les dommages corporels et matériels liés aux ondes électro magnétiques* »... Un vrai non-sens ! Et tout cela en force...

Linky c'est aussi toute une génération d'individus présentant aujourd'hui des symptômes relevant typiquement de l'électro hyper sensibilité. Ces personnes se tournent d'ailleurs vers les associations, puisque ni les médecins généralistes, ni les services de l'État ne peuvent aujourd'hui leur donner de réponses, encore moins les soulager. Mieux, l'État nous ignore... même avec un statut d'handicapé ! Pas de logement possible, car il nous faut des maisons isolées (à 300 mètres du wifi des voisins et hors de la ville) , et pas d'accès aux soins (wifi à l'hôpital, dans les cabinets médicaux) Quid de l'accident sur la voie publique ?

C'est la technologie qui doit être au service de l'humain, et non l'inverse. La solution existe : installer la fibre optique non rayonnante.

Les électro hyper sensibles présentent des symptômes dus aux pollutions environnementales, et qui se vérifient par des examens biologiques des urines, du sang, du sperme, voir par une irradiation des cellules pour le service spécialisé de l'hôpital Breakspeer à Londres. Il est gravissime que l'ANSES nous propose des consultations avec une sociologue ou un psychiatre sans effectuer aucun examen cellulaire, contrairement à tous les autres pays européens, qui ont déjà inclus l'EHS dans les maladies professionnelles. En France, des malades ont eu gain de cause, mais en allant devant la justice.

Que la sagesse vous accompagne, et puissiez vous entendre la voix des citoyens éclairés. Nous sommes à votre disposition pour toute information ou échange complémentaire,

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Présidente,  
Danièle Bovin